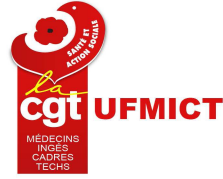




# Groupe Hospitalier Du Havre



Local CGT : tel : 33704, [cgt.mict@ch-havre.fr](mailto:cgt.mict@ch-havre.fr) ; [cgt.oe@ch-havre.fr](mailto:cgt.oe@ch-havre.fr)  
site:<http://cghospitalduhavre.reference-syndicale.fr>

Le Havre, le 10 avril 2018

A Madame la Directrice,

Copie : A Monsieur le Directeur des Ressources Humaines

Objet : Préavis de grève

Madame la Directrice,

Nous avons l'honneur de relayer et de déposer auprès de vous un préavis de grève nationale de 24h pour le **19 avril 2018** conformément au 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article de la loi n° 777 du 31 juillet 1963.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements visés par la loi du 31 juillet 1963 (article 1er)

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications nationales et locales portées par l'action de ces personnes à savoir :

## **Revendications nationales :**

- \* Abandon de la « territorialisation » de l'offre de soins, des GHT et des restructurations.
- \* Arrêt des fermetures de lits et des suppression de postes
- \* L'octroi des moyens budgétaires pour permettre aux établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux d'assurer leur missions de service public, d'investir, d'embaucher et de titulariser nos collègues contractuels.
- \* Abrogation des ordres professionnels
- \* Ouverture de vraies négociations sur les carrières et les grilles indiciaires, une augmentation urgente des salaires par la revalorisation du point d'indice et le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat.
- \* Un plan ambitieux de formation initiale et continue, reconnaissance des qualifications.
- \* La préservation et le développement d'un service public républicain de Santé et d'Action sociale sur l'ensemble du territoire garant d'une réelle égalité des soins.

- \* La résorption de l'emploi précaire.
- \* L'amélioration des conditions de travail et de vie, le respect des droits et libertés
- \* La défense et maintien des avantages acquis statutaires, conventionnels et locaux...
- \* Gagner une réelle égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la santé et l'action sociale
- \* l'abrogation du jour de carence.
- \* L'abrogation de l'article 93 du statut de la FPH qui permet de licencier un fonctionnaire hospitalier
- \* La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers ainsi que amélioration de la reconnaissance de la catégorie active et de la pénibilité.

### **Revendications locales :**

- \* Refus de suppression de postes au GHH
- \* La mise en stage des contractuels sur tous les postes vacants,
- \* La valorisation à la hauteur de la durée journalière de service des absences pour accident de travail, maladie professionnelle ...et toutes autres absences.
- \* La suppression de l'inscription à l'ordre infirmier pour être embaucher au GHH.
- \* Un plan d'urgence spécifique pour la psychiatrie construit avec les professionnels concernés.
- \* Le renforcement des effectifs aux urgences MCO à la hauteur des besoins.
- \* La spécificité du travail de chaque secrétariat
- \* Des effectifs suffisants pour assurer l'accompagnement et la formation en service des étudiants.
- \* Le remplacement de tous les arrêts.
- \* L'égalité des chances pour obtenir une mutation interne
- \* L'arrêt des assignations abusives lors de grève.

Nous vous demandons de transmettre ces revendications nationales aux autorités de tutelles et prendre positions sur les revendications locales.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées,  
 La secrétaire du syndicat MICT CGT le secrétaire du syndicat OE CGT  
 Agnès Goussin-Mauger. Thierry Boudier.